Réception par le préfet : 16/10/2025



République française

Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2025/ ....

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf octobre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le trois octobre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice: 55

Présents: 35 Suffrages exprimés: 48 Absents: 20 - dont POUR: 48 Absents AVEC pouvoir - dont CONTRE: 13 0 Absents SANS pouvoir Nombre d'abstention(s): 0 7

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth Mme ANGELETTI Frédérique Mme ARAGONES Claire M. BATOUX Philippe M. BOREL Félix M. BOURSE Etienne M. CARLIER Roland

M. COURTECUISSE Patrick M. DECHER Martine M. DERRIVE Eric

Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa

M. GERAULT Jean-Pierre

Mme GIRARD Nicole Mme GREGOIRE Sylvie Mme JEAN Amélie M. JUNIK Pascal M. JUSTINESY Gérard M. KITAEFF Richard M. LE FAOU Michel M. LIBERATO Fabrice M. MASSIP Frédéric Mme MILESI Véronique

Mme MONFRIN Marie-Josée M. MOUNIER Christian

Mme NALLET Christine M. NOUVEAU Michel M. PETTAVINO Jean-Pierre Mme PIERI Julia M. RIVET Jean-Philippe M. ROUSSET André Mme ROUX Isabelle M. SILVESTRE Claude M. SINTES Patrick M. VOURET Eric

## Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain Mme AUDIBERT Danielle Mme BASSANELLI Magali Mme BLANCHET Fabienne Mme BUCHACA Sophie

Mme CATALANO-LLORDES Gaétane Mme CLEMENT Marie-Hélène

Mme CRESP Delphine Mme DAUPHIN Mathilde

Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse

Mme PAIGNON Laurence M. SEBBAH Didier Mme STELLA Aurore

Absents excusés :

Mme FAURE Cécile Mme MACK Marie-Thérèse Mme MARIANI-RENOUX Séverine Mme PALACIO Céline Mme PONTET Annie

ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à M. JUNIK Pascal ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

## Absents non-excusés:

M. PEYRARD Jean-Pierre M. SELLES Jean-Michel

## Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth



République française

Département de Vaucluse - Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025

2025/....

N° 2025-165

MOBILITE – Modification de la convention de financement relative à la résiliation d'une enquête Mobilité Certifiée CEREMA (EMC²) sur le bassin d'Avignon

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code des transports;
- Vu le Code de l'environnement;
- Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM);
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe);
- Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM);
- Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets;
- Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS);
- Vu la loi n°2023-1269 du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020;
- Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2019 portant approbation du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET);
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-020 en date du 6 mars 2025 approuvant le contrant opérationnel de mobilité du bassin de la Région Sud Paca;
- Vu l'avis du bureau communautaire du 18 septembre 2025.

Lors du Conseil communautaire du 22 juin 2025, les élus ont validé une convention de financement pour la réalisation d'une enquête mobilité certifiée CEREMA (EMC²), portant sur le territoire du bassin de vie d'Avignon, qui regroupe près de 600 000 habitants. Ce territoire est multipolarisé et ne dispose pas de base de données récente et exhaustive permettant de représenter la mobilité de manière fiable.

Cette convention prévoyait un budget prévisionnel de 1.1 M d'€ et la part de financement de l'agglomération s'élevait à 11 000 €.

Dans cette convention, était inscrite une participation de l'État à hauteur de 50 %.

Lors d'un comité de pilotage en date du 9 juillet dernier, l'État a précisé qu'il ne pouvait pas financer l'étude à hauteur de 50 %. Durant l'été, un courrier du ministre des Transports a entériné une participation de l'État à hauteur de 20 %. Toutefois, parallèlement, la contribution des intercommunalités aux études du SERM sera revue à la baisse.

Au regard de ces éléments, la nouvelle convention de financement pour l'enquête mobilité certifiée CEREMA (EMC²) modifie la part de financement de l'agglomération, celle-ci passant de 11 000 € à 18 047,29 €.



République française Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025

La répartition du financement de cette enquête s'effectue comme ci-dessous :

La répartition financière concernant l'enquête (enquête cœur, enquête complémentaire weekend, communication) s'établit comme suit :

État	214 725,50 €	21,47 %
Région	359 092,25 €	35,90 %
Grand Avignon	277 520,19 €	27,75 %
Département du Gard	17 047,29 €	1,70 %
Département de Vaucluse	31 141,87 €	3,11 %
Ville d'Avignon	40 236,45 €	4,02 %
COVE	12 047,29 €	1,21 %
Sorgues du Comtat	12 047,29 €	1,21%
Luberon Monts de Vaucluse	12 047,29 €	1,21 %
Pays de Sorgues et des Monts de Vaucluse	12 047,29 €	1,21 %
Terre de Provence	12 047,29 €	1,21 %
TOTAL	1 000 000 €	100 %

La répartition financière concernant l'AMO CEREMA s'établit comme suit :

	Participation en € HT	Quotité
Région	25 000 €	25%
Grand Avignon	21 000 €	21%
Département du Gard	9 000 €	9%
Département de Vaucluse	9 000 €	9%
Ville d'Avignon	6 000 €	6%
COVE	6 000 €	6%
Sorgues du Comtat	6 000 €	6%
Luberon Monts de Vaucluse	6 000 €	6%
Pays de Sorgues et des Monts de Vaucluse	6 000 €	6%
Terre de Provence	6 000 €	6%
TOTAL	100 000 €	100 %

2025/ ....

Le Conseil Communautaire, Ouï le rapport ci-dessus, Délibère, et A l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE la convention ci-annexée entre LMV et les autres financeurs de l'enquête;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention susvisée ainsi que l'ensemble des documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS

Cavaillon, le 13 octobre 2025

Le Président,

Gérard DAUDET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l'administration sur le recours gracieux préalable.

